

Traité sur le commerce des armes
Quatrième Conférence des États Parties
Tokyo, 20 – 24 août 2018

PROJET DE BUDGET PRÉVISIONNEL DU TCA POUR L'EXERCICE 2019

INTRODUCTION

1. Le paragraphe 3 de l'article 17 du Traité sur le commerce des armes (TCA) prévoit que la Conférence des États Parties adopte, lors de chaque session ordinaire, un budget pour l'exercice courant jusqu'à la session ordinaire suivante.
2. La préparation et la gestion des budgets du TCA sont soumises aux règles financières de l'ATT. Le paragraphe 1 de la règle financière n° 4 dispose que le Secrétariat du TCA prépare les prévisions budgétaires et les soumet, après examen par le Comité de gestion, aux États Parties, au plus tard 90 jours avant l'ouverture de la Conférence chargée d'adopter ce budget.
3. Les prévisions budgétaires soumises à l'adoption de la Conférence des États Parties couvrent les dépenses relatives à la Conférence ainsi que celles du Secrétariat du TCA. Les règles financières n° 5 et 6 définissent les éléments à prendre en compte dans les prévisions budgétaires relatives à la Conférence et au Secrétariat du TCA, respectivement.
4. Le budget prévisionnel pour l'exercice 2019 a été préparé conformément aux exigences des règles financières du TCA.

MONTANT DES RECETTES POUR L'EXERCICE 2018

5. Le paragraphe 1 de la règle financière n° 4 précise que le budget prévisionnel présenté pour adoption par la Conférence des États Parties doit indiquer les recettes réelles pour la période précédente, en l'occurrence l'exercice 2018.
6. Le budget 2018 adopté par la Troisième Conférence des États Parties constitue la base des recettes financières de l'exercice 2018. À cet égard, le budget total du TCA pour l'exercice 2018, qui se compose du budget du Secrétariat (744 717,00 USD) et de celui de la Conférence (231 210,00 USD), s'élève à 975 927,00 USD. C'est sur la base de ce total que les contributions financières des États au budget du TCA pour l'exercice 2018 ont été calculées selon la formule financière prescrite dans le règlement financier. Toutefois, conformément à la décision de la Troisième Conférence des États Parties, une réduction proportionnelle de leurs contributions a été accordée aux États ayant contribué à la réserve de fonds non affectés en 2016 et 2017 (s'élevant à 270 771,90 USD).
7. En octobre 2017, le Secrétariat du TCA a adressé 119 avis d'évaluation à tous les États concernés conformément aux règles financières n° 5 et 6. En date du 22 mai 2018, le montant total des contributions financières reçues de 61 États est de 478 741,89 USD, qui s'ajoute au montant reporté de 270 771,90 USD. Ces deux sources représentent 76,80 % des recettes totales

attendues. Le montant total des contributions financières non acquittées par le reste des États faisant l'objet d'une évaluation s'élève à 226 814,68 USD.

8. En mars 2018, conformément aux dispositions du paragraphe 1 de la règle financière n° 8, le Président de la Quatrième Conférence des États Parties a adressé un rappel écrit à tous les États ne s'étant pas encore acquittés de leurs contributions financières en soulignant l'importance de verser les montants dus.

CONSIDÉRATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2019

9. Un certain nombre de facteurs, énumérés ci-dessous, jugés pertinents pour les activités du Traité sur le commerce des armes ont été examinés dans le cadre de la préparation des prévisions budgétaires pour l'exercice 2019 :

- a. Les données historiques sur les recettes et les dépenses antérieures du TCA.
- b. Le statut et règlement du personnel du Secrétariat, qui sert de base au calcul des dépenses de personnel et d'autres frais connexes.
- c. La structure du Secrétariat, et son complément de personnel composés de 3 x membres.
- d. Les décisions des précédentes Conférences des États Parties.
- e. Le montant de la contribution en nature du Gouvernement suisse au TCA.
- f. Les perspectives de travail du TCA et les estimations des dépenses pour l'année civile 2019.

ADMINISTRATION DU BUDGET

10. Après son adoption par la Quatrième Conférence des États Parties, le budget du TCA sera administré par le Secrétariat du TCA conformément aux dispositions des règles financières du TCA et sous la supervision du Comité de gestion. En conséquence, le Secrétariat du TCA informera l'ensemble des États du montant de leurs contributions financières au budget de l'exercice 2019 en octobre 2018.

Secrétariat du TCA : Projet de budget prévisionnel 2019

Source des fonds ⁱ	Poste ⁱⁱ	Coût estimé (USD)	Commentaires
Contributions ÉVALUÉES des États	Salaire P4 ⁱⁱⁱ - 12 mois 2019	228,964	<i>Selon le Statut et règlement du personnel du TCA</i>
	Salaire P3 ⁱⁱⁱ - 12 mois 2019	176,582	<i>Selon le Statut et règlement du personnel du TCA</i>
	Salaire P2 ⁱⁱⁱ - 12 mois 2019	139,777	<i>Selon le Statut et règlement du personnel du TCA</i>
	Appui temporaire général (si nécessaire)	37,000	<i>148 jours de consultance (spécialiste junior - estimé à 250 USD/jour)</i>
	Consultants/Externalisation (si nécessaire)	15,000	<i>30 jours de consultance (spécialiste - estimé à 500 USD/jour)</i>
	Frais de déplacements internationaux du personnel (billets d'avion, transports terrestres, logement et indemnités journalières)	50,000	<i>Coûts estimés à 5 000 USD/voyage (5 voyages pour P4, 4 voyages pour P3, 1 voyage pour P2)</i>
	Formation du personnel	4,500	<i>1 500 USD/membre du personnel</i>
	Utilisation des services informatiques et de télécommunication (appels vers téléphones fixes et mobiles, photocopies)	12,500	
	Site internet du Secrétariat	40,000	<i>Maintenance et amélioration progressive</i>
	Frais d'audit	10,000	
	Services juridiques (relatifs à la passation de marchés, aux ressources humaines, etc.)	8,000	
	Assurance	10,825	
	Divers (articles de bureau, cartouches d'imprimantes, etc.)	7,000	
Sous-total contributions ÉVALUÉES		740,149	Total dont 30 % sont évalués conformément à la règle financière n° 5 70 % évalués conformément à la règle financière n° 6
Contributions EN NATURE par l'État hôte^{iv} (Suisse)	Locaux (y compris gestion du bâtiment) - 12 mois	83,281	<i>Couvert par l'État hôte : Locaux = 76 606 CHF, Stockage des archives = 6 000 CHF</i>
	Gardiennage et sécurité des locaux	0	<i>Couvert par l'État hôte par l'intermédiaire de l'organisation hôte</i>
	Services informatiques et de télécommunication (matériel informatique, assistance (main d'œuvre)) ^v	46,410	<i>Location d'une ligne informatique = 3 000 CHF, achat de matériel = 6 000 CHF ; Maintenance et assistance informatique = 34 214 CHF ; Abonnement téléphonie mobile = 420 CHF ; Location d'un photocopieur = 2 400 CHF</i>
	Gestion financière et comptable (y compris pour la collecte des contributions)	25,204	<i>Services financiers = 25 000 CHF</i>
	Gestion des ressources humaines	12,098	<i>Services RH = 12 000 CHF</i>
	Services d'appui au personnel (membre du personnel DCAF)	44,472	<i>Salaires et cotisations sociales du poste d'assistant = 44 112 CHF (12 mois 50 %)</i>
	Frais généraux DCAF pour 2019	22,921	<i>Divers = 1 600 CHF ; Frais généraux DCAF = 22 535 CHF</i>
Sous-total EN NATURE par l'hôte		234,387	
TOTAL		974,535	

Conférence (CEP5) : Projet de budget prévisionnel 2019

Source des fonds ⁱ	Type	Poste ⁱⁱ	Coût estimé (USD)	Commentaires	
Contributions ÉVALUÉES des États participants CEP à Genève	Processus préparatoire de la CEP5	Salles pour les réunions préparatoires	40,831	2 x réunions des Groupes de travail, 2 x réunions préparatoires informelles (= 10 jours)	
		Sécurité	9,981	2 x réunions des Groupes de travail, 2 x réunions préparatoires informelles (= 10 jours)	
		Documents ^{vi}	24,300	Services de traduction (arabe, français, russe, espagnol)	
		Services d'interprétation lors des séances ^{vii}	104,850	2 x réunions des Groupes de travail, 2 x réunions préparatoires informelles (= 10 jours)	
	Sous-total processus préparatoire			179,962	
	CEP5	Salle de conférence	17,643	Pas de location si la Conférence est organisée au CICG à Genève; Estimation des charges pour les services de conférence du CICG (assistance technique, location de matériel)	
		Documents ^{vi}	27,000	Services de traduction (arabe, français, russe, espagnol)	
		Services d'interprétation lors des séances ^{vii}	52,425	Équipement pour l'interprétation et interprètes	
		Enregistrement vidéo	5,041		
		Fournitures et matériel de conférence	3,781	Ordinateurs, photocopieur et fournitures correspondantes	
		Assistance informatique	7,360	Services informatiques liés à l'utilisation des ordinateurs, imprimantes, site internet, inscription en ligne	
		Personnel d'appui à la conférence	12,602	Personnel d'appui local	
		Sécurité	15,123	Sécurité de la CEP	
		Graphisme et impression	3,025	Bannières, affiches, invitations, logo, badges, plaques nominatives, dossiers pour les participants	
		Décoration	1,415		
		Assistance médicale	1,000		
	Divers	1,100			
	Sous-total CEP5			147,514	
	Comité de gestion	Déplacements (si nécessaire)	11,000		
Animation des réunions (si nécessaire)		5,500	Salle de conférence		
Sous-total Comité de gestion			16,500		
Sous-total contributions ÉVALUÉES			343,976		
EN NATURE par le pays hôte lorsque la CEP se tient hors de GENÈVE	CEP5	Salle de conférence	-		
		Traiteur	-	Déjeuners, pauses café, réception	
		Graphisme et impression	-	Bannières, affiches, invitations, logo, badges, plaques nominatives, dossiers pour les participants	
		Transport	-	Bus/cars de/vers l'aéroport, cérémonie d'ouverture, etc.	
		Sécurité	-		
		Assistance médicale	-		
		Décoration	-		
		Divers	-		
		Personnel	-	Organisateur, personnel d'appui local	
Sous-total EN NATURE			-		
TOTAL coût de la conférence			343,976	Le total ne tient pas compte des contributions volontaires au programme de parrainage	

Notes explicatives

- i. Conformément à la règle financière du TCA n° 3, le budget couvre un exercice correspondant à une année calendaire. Par conséquent, ce budget prévoit une estimation des frais sur douze mois pour l'année calendaire 2019.
- ii. Les postes budgétaires sont définis au paragraphe 3 de la règle financière n° 6 en ce qui concerne le Secrétariat, et du paragraphe 3 de la règle n° 5 en ce qui concerne la Conférence.
- iii. En vertu du statut et règlement du personnel du TCA, ce poste budgétaire couvre :
 - (a) Le salaire (brut)
 - (b) Les frais récurrents (par ex. indemnités pour personne à charge, bourses de formation, cotisations à l'assurance maladie, cotisations à l'assurance accident, avances) ;
 - (c) Les dépenses ponctuelles (par ex. primes de réinstallation, congés dans les foyers).
- iv. La contribution en nature de la Suisse se fonde sur l'accord sur les arrangements administratifs et financiers entre la Suisse et le Secrétariat. L'estimation du montant des contributions en nature est fournie par la Suisse en CHF et convertie en USD au taux de change de 1 CHF = 1,0081708946 USD (en date du 22 mai 2018).
- v. Les services d'assistance et de maintenance de l'infrastructure informatique sont fournis par e-Durable SA.
- vi. Conformément au paragraphe 1 de l'article 49 des Règles de procédures du TCA
- vii. Conformément au paragraphe 1 de l'article 47 des Règles de procédures du TCA
